

Notice d'avertissement

Avis urgent de sécurité

14 novembre 2013

À l'attention de : Clients utilisant le logiciel McKesson Radiology 12.0.

Objet : Des données relatives aux allergies liées aux produits de contraste peuvent disparaître lors de la fusion de patients dans McKesson Radiology.

Lorsque deux enregistrements de dossier pour un même patient sont fusionnés dans McKesson Radiology, avec l'option de conserver les données relatives aux allergies liées aux produits de contraste venant des deux enregistrements ou seulement du deuxième, un bug logiciel empêche de conserver les données du deuxième enregistrement.

Produits concernés

McKesson Radiology 12.0.

Circonstances dans lesquelles le problème se produit

Les données relatives aux allergies liées aux produits de contraste concernant le deuxième enregistrement ne seront pas conservées lorsque l'on procède aux étapes suivantes :

1. Utilisation de la fonction « Fusionner patient ».
2. Dans la fenêtre « Allergies aux produits de contraste », cocher la case relative aux allergies pour le deuxième enregistrement dont vous souhaitez conserver les données.
Remarque : la case est cochée mais les informations relatives aux allergies du deuxième enregistrement ne sont pas disponibles.
3. Confirmez la fusion des enregistrements du patient.

Impact potentiel sur les patients

La vie du patient peut être mise en danger si le manipulateur radio et / ou le radiologue lui administre un produit de contraste non toléré.

Mesures immédiates

Continuez d'appliquer les procédures habituelles de dépistage cliniques pour identifier les allergies du patient.

Examinez les données relatives aux allergies liées aux produits de contraste des deux enregistrements avant de les fusionner. Vérifiez également que les données relatives aux allergies liées aux produits de contraste des deux enregistrements soient saisies. Complétez les données manquantes si besoin.

Ce problème sera corrigé dans une prochaine mise à jour

McKesson développe une mise à jour logicielle pour pallier l'apparition future de cet incident.

Tous les clients recevant cette notice d'avertissement doivent revenir auprès de notre Support Clients dès que possible au 05.57.89.65.75 pour indiquer qu'ils ont lu et compris cette notice, vérifié la configuration du système et planifié l'installation de la mise à jour logicielle.

Cette notice doit être distribuée à tous les membres de votre organisation devant être informés de cet incident.

Veillez également informer les autres parties affiliées à votre organisation concernées par cette notice d'avertissement.

Un exemplaire de cette notice d'avertissement a été transmis à l'agence de réglementation concernée.

Si vous avez des questions concernant cette notice d'avertissement, veuillez contacter notre service support au 05.57.89.65.75.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Sincères salutations,

Jose Vergara
Vice-président, Enterprise Support